

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 JANVIER 2019

<b>Auteur :</b> S. CHEVILLARD	<b>Date réunion :</b> 13/01/2019
<b>Référence :</b> CR-AG-2019-01-13	<b>Etat :</b> VALIDE
<b>PRESENTS</b> 72 Membres  Le quorum fixé statutairement au quart des inscrits étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.	<b>ABSENTS EXCUSES</b> 25 pouvoirs
	<b>ABSENTS NON EXCUSES</b>

*Les feuilles d'émargements ont été scannées et sont disponibles auprès du secrétaire*

### Ordre du jour

- Présentation du rapport moral et financier
- Vote des rapports
- Questions diverses
- Vote pour le renouvellement du conseil d'administration

## **1. RAPPORT MORAL ET FINANCIER**

Le rapport moral et le rapport financier ont fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des membres de l'aéroclub présents.

Pour le rapport moral, 3 documents ont été présentés :

« Ailes\_Foréziennes\_AG\_20190113.pptx », « BIApour AG 13 JANVIER 2019.ppt » et « Site-Internet-projet\_-\_AG.pdf ».

Le rapport financier présenté s'intitule : « 090093-AEROCLUB\_LES\_AILES\_FOREZIENNES-2017-2018-DIAPORAMA\_\_BI\_.ppt ».

Ces documents sont disponibles auprès du secrétaire sur simple demande.

## **2. VOTE DES RAPPORTS**

Le rapport moral et le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité par les membres présents de l'association.

- Pour : 97
- Abstention : 0
- Contre : 0

## **3. QUESTIONS DIVERSES**

La question diverse suivante a été posé au président par écrit :

Présence récurrente dans les locaux de notre aéroclub de la société commerciale « Ciel d'aventure »

- Modalités, conditions, durée
- Avantages, inconvénients pour le club et pour ses membres.

Réponse du président :

La société « Ciel d'Aventure » est gérée par Bernard Cétier qui est également membre de l'aéroclub. Cette société organise des sauts en parachute tandem. La société verse 50€ par jour la « location » de l'espace qu'elle utilise à l'aéroclub. Une réorganisation de l'espace occupée par « Ciel d'Aventure » sera faite en 2019 pour minimiser les interférences avec la vie de l'aéroclub. Les employés de cette société participent au ménage des locaux en fin de WE. Si des désagréments sont ressentis par les membres alors Bernard Cétier demandent que les membres lui en fassent part. Le planning des WE où les sauts interviennent sur la plateforme LFMH est envoyé en début d'année par Bernard Cétier. Le président a la possibilité de refuser / reporter les WE si cela gêne le fonctionnement de l'aéroclub. Avantage (impossible à quantifier) est de faire connaître l'aéroclub au public qui vient pour faire un saut ou accompagner le « parachutiste ».

## **4. VOTE POUR LE RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les membres sortants du conseil d'administration étaient :

- Roger Bonnefoy
- Yvon Charasse
- Bernard de Coligny
- Pierre Dosso
- François Saleil

Les membres se présentant étaient :

- Roger Bonnefoy
- Yvon Charasse
- Bernard de Coligny
- Pierre Dosso
- Joseph Benier

Le résultat du vote a été le suivant (94 bulletins) :

	Pour	Contre	Résultat
Roger Bonnefoy	87	7	Elu
Yvon Charasse	91	3	Elu
Bernard de Coligny	91	3	Elu
Pierre Dosso	93	1	Elu
Joseph Benier	89	5	Elu